

AVANT-PROPOS

Il y a six ans, l'Université Paris-Sud 11 et la Faculté Jean Monnet ont relevé le défi posé par les professionnels de voir émerger en France un pôle de recherche et d'enseignement sur le droit des activités spatiales et des télécommunications à vocation internationale.

L'Institut du Droit de l'Espace et des Télécommunications (IDEST) a été ainsi créé en tant que composante du Collège d'Etudes Interdisciplinaires (CEI). Reconnu par l'ONU comme l'une des équipes de recherche les plus actives dans ce domaine, l'IDEST travaille en étroite collaboration avec les milieux professionnels pour former des docteurs, organiser des colloques internationaux et publier des articles et des ouvrages sur des sujets rares et innovants.

Le master spécialité «Droit des activités spatiales et des communications électroniques» a accueilli depuis 6 ans 125 étudiants de 41 nationalités différentes. Plusieurs fois cité par la presse nationale comme l'un des meilleurs masters de droit français, il vise à satisfaire les besoins des professionnels des secteurs de l'espace et des télécommunications en formant chaque année des étudiants capables de s'intégrer rapidement sur le marché du travail français et international. Ce diplôme est devenu l'une des formations juridiques incontournables pour entamer ou poursuivre une brillante carrière dans le monde de l'espace et des télécommunications, comme l'atteste notre réseau international d'anciens étudiants présents dans toutes les grandes institutions et entreprises des secteurs concernés.

Ce succès n'aurait jamais pu être possible sans le soutien constant de notre Université, la confiance de nos partenaires professionnels et le dynamisme de nos étudiants et anciens étudiants où qu'ils se trouvent dans le monde.

L'année 2007 s'est traduite par une augmentation de nos activités vers les pays d'Europe centrale et orientale marquée par des actions menées avec l'Ukraine, la Hongrie et la Roumanie. Convaincus de l'importance des nouveaux Etats membres de l'Union européenne pour la dynamique du marché des télécommunications, nous avons entrepris de réaliser un colloque annuel sur le thème de *l'Europe dans la société de l'information*, dont chaque édition sera organisée dans un pays différent. Lorsque la faculté de droit «Simion Bărnuțiu» de Sibiu nous a proposé de nous associer pour la mise en œuvre de cet événement, nous avons immédiatement reconnu l'intérêt pour la Roumanie comme pour la France d'une telle coopération. Nous tenons ici à remercier M^{me} Călina Jugastru pour toute l'énergie qu'elle y a consacrée. La richesse des échanges des spécialistes de chaque pays tout

au long du colloque a confirmé l'importance de cette rencontre scientifique pour la compréhension mutuelle du cadre juridique des communications électroniques en Europe et pour le renforcement des relations interculturelles indispensable à l'achèvement du marché intérieur des télécommunications.

Cette publication représente le début d'une longue et nécessaire collaboration en particulier la Roumanie et au-delà avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Philippe Achilleas
Directeur de l'IDEST
Université Paris-Sud 11